

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2019

ORIENTATION ET PROGRAMMATION SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 1933)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL53

présenté par
M. Ciotti, rapporteur

ARTICLE 2

ANNEXE II

À la vingt-troisième ligne de la quatrième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au montant :

« 0,4 »

le montant :

« 0,390 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence avec l'amendement CL 52 modifiant l'article 2.